16 juil 2021 -17:55

Appartient à Conseil des ministres du 16 juillet 2021

# Majoration de la prime de rattrapage pour les titulaires invalides - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal relatif à l'augmentation de la prime de rattrapage octroyée à certains titulaires invalides.

Dans le cadre des mesures de liaison au bien-être dans le secteur de l'assurance indemnités des travailleurs salariés, le projet d'arrêté, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, vise à augmenter le montant de la prime de rattrapage octroyée à certains titulaires invalides dans l'assurance indemnités des travailleurs salariés. Le projet d'arrêté produit ses effets au 1er mai 2021.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'article 237quinquies de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994 (prime de rattrapage)*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

© 2021 - news.belgium.be